



Commune de
PERROY

Perroy, le 23 mai 2022 – HSA/IRA/AGR

MUNICIPALITÉ

Le Prieuré 5
Case Postale 64
1166 Perroy

T. 021 825 38 45

F. 021 826 03 49

E. greffe@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

CONSEIL COMMUNAL

1166 PERROY

Conseil communal du 16 juin 2022

Préavis No 05/2022

DEMANDE DE CREDIT DE CHF 190'000.— POUR LE REMPLACEMENT D'UN VEHICULE UTILITAIRE POUR LA VOIRIE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Il y a 21 ans, la Commune de Perroy a fait l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type « transporter » de la marque REFORM, pour la voirie, qui a fait l'objet d'un préavis no 05/2001, pour une demande de crédit de CHF 112'700.--. Aujourd'hui, ce véhicule montre de grands signes de fatigue.

Des travaux importants ont été nécessaires en début d'année pour que ce véhicule passe le contrôle technique. De 2013 à 2022, les frais d'entretien du REFORM se sont montés à CHF 53'230.00 (entretien, services, réparations et expertise).

Début 2021, la Municipalité a consulté la commission technique qui a conclu au remplacement du REFORM.

Aujourd'hui, la Municipalité envisage l'achat d'un nouveau véhicule. Pour ce faire, elle a procédé à un appel d'offres, sur la base d'un cahier des charges.

2. Justification du choix

Après identification des besoins auprès des employés extérieurs, étude détaillée des modèles disponibles sur le marché et essais (REFORM, AEBI, LINDNER), notre choix s'est porté sur un véhicule de la marque REFORM, qui présente l'avantage de pouvoir adapter les accessoires actuels, dont la lame à neige et la saleuse.

3. Coût

Prix d'achat du REFORM Muli T10 X HybridShift avec options de base
./ Reprise REFORM Muli 880 (évaluation mai 2022)

CHF	189'431.40
CHF	18'431.40

Montant total TTC à financer

CHF	171'000.--
------------	-------------------

A noter que le prix final de reprise sera estimé le jour de dite reprise.

4. Amortissement

Dans le cas d'une acquisition par un investissement et selon l'art. 17 du Règlement sur la comptabilité des Communes, ce montant sera amorti en 10 ans. Un amortissement correspondant sera porté au budget de fonctionnement dès 2023.

5. Financement

Par les liquidités de la bourse communale, par le biais d'un emprunt auprès d'un organisme financier reconnu ou par leasing, la Municipalité s'engage à opter pour la meilleure option financière.

6. Conclusion

Au vu des explications ci-dessus, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Perroy

- vu le préavis no 05/2022 relatif à demande de crédit de CHF 190'000.-- ;
- entendu le rapport de la commission de gestion et finances ;
- entendu le rapport de la commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'adopter le préavis municipal no 05/2022 concernant la demande de crédit de CHF 190'000.-- TTC, pour le remplacement d'un véhicule utilitaire à l'usage des travaux de voirie ;
- d'accorder un crédit de CHF 190'000.-- TTC, pour le remplacement d'un véhicule utilitaire à l'usage des travaux de voirie ;
- de financer cette opération avec la trésorerie courante, par le biais d'un emprunt ou par leasing, conformément à l'art. 17, al. 7 du Règlement du Conseil communal.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et en vous remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

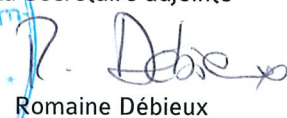
Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 23 mai 2022

Au nom de la Municipalité

La Vice-syndique

La Secrétaire adjointe


Juliette Leprince-Ringuet


Romaine Débieux

Municipale responsable : Mme Hélène Saxer